



EXTRAIT DUREGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 20 mars 2026
Délibération 2026-13

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 20 mars 2026 à 20h30 sous la présidence du doyen d'âge,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Présents : Mesdames BAPPEL Annick, COUTANT HUPPE Sophie, GAILLARD Marlène, LATOUR Françoise, PRATIQUE Emilie, RAT Catherine, REYDY Martine, Messieurs BOST Claude, BORDE Christophe, FONCY Guillaume, FROIDEFOND Olivier, LACOSTE Eric, LAFON Rémy, LAMBERT Jean-Pierre, TARRADE Simon, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés :

Monsieur BOST Claude, doyen d'âge ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 13 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur BOST Claude, doyen d'âge, expose que le projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2026 a été transmis à chaque élu.

Après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 13 mars 2026 est adopté par l'assemblée délibérante :

13 voix pour

2 abstentions : M. BORDE Christophe, M. FROIDEFOND Olivier

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 21/03/2026
Publiée le 21/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le doyen d'âge, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture

024-212401715-20260320-DELIB_202613-DE
Reçu le 21/03/2026